

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
18	17
Présents	Qui ont pris part au vote
9	9

Date de la
convocation
11/05/2020

OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION

**REDUCTION
ET/OU
ANNULATION DE
LOYERS
PENDANT LA
CRISE SANITAIRE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200515-DE08-150520-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2020
Affichage : 18/05/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 MAI 2020



**DELIBERATION N° 08
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt et le quinze mai, à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- K. BIZANIER (excusée)
- P. HUBERT (excusée)
- K. BOUYARD (excusée)
- G. ADEL (excusé)
- S. MATHIEU (excusé)
- V. GONZALVO (excusée)
- J. MATHIEU-CHARRE (excusé)
- E. ARGOLAS (excusé)

Mme K. PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire indique que, dans ce contexte de crise sanitaire, il a pris la décision, en concertation avec les adjoints, de réduire et ou annuler certains loyers d'entreprises et de professions libérales, locataires à l'UAC.

En effet, la plupart des commerces et activités ont dû fermer. Le Gouvernement, par voie d'ordonnances, a pris des mesures afin de tenter de contrer les conséquences économiques de la crise mais concernant les loyers, chaque bailleur est maître de ses décisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, confirme la décision de M. le Maire et décide d'être solidaire en soutenant ainsi les entreprises :

- Annulation des loyers de mars, avril et jusqu'au 10 mai 2020 pour : Taxis bleus (lots 8 et 9), Cabinet d'esthétique Maillya L. GUELTON (lot 7), Penna Immobilier (lot 6), Dentiste C. DRAGUTIN (lot 12).
- Annulation des loyers du 2^{ème} trimestre 2020 : Yannick PEREZ (lot 3).
- Annulation du loyer d'avril 2020 : Bar Le Champ de Foire PONCE (lot 2)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

